

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
1 – 2022 / N° 9**

**SEANCE du 08 FEVRIER 2022**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Contre : 0 Pour : 13  
Ne prends pas part au vote : 1  
Date de la convocation : 28.01.2022

**L'an deux mil vingt-deux et le huit février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, VIAL Anne-Claire, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel.**

**Absent excusé : GUILLEMINOT Jean- Pierre  
Ne prend pas part au vote: MANENT Corinne**

**Objet : Projet de constructions par SCI BMV CONSTRUCTION rue de la Prade : renforcement réseaux électriques**

Le bureau informe l'assemblée que suite au projet de 7 maisons par la SCI BMV CONSTRUCTION, rue de la Prade, le SDED a envoyé son avis technique et nous informe que le réseau électrique n'est plus suffisant et que tous les postes et réseaux à proximités sont surchargés sans possibilité d'évoluer. Il est donc nécessaire de créer un poste HTA/ BT. Le coût pour la commune serait de 27 720 € (assujetti à la TVA lors de la facture définitive).

Monsieur le Maire a rencontré la SCI BMV CONSTRUCTION qui s'engage par attestation écrite à rembourser la commune à hauteur de la moitié du montant HT.

**Le Conseil municipal avec 13 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote,**

- **ACCEPTE** la création d'un poste HTA /BT
- **ACCEPTE** que la SCI BMV CONSTRUCTION rembourse la moitié de la somme de 27 720 € HT lors de la création d'un poste HTA /BT

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
A St Gervais sur Roubion, le 10.02.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 17.02.2022  
Et de la réception en Préfecture le 17.02.2022

Le Maire